

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL.

N° : 500-06-000632-121

DATE : Le 26 mars 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S. (JB4644)

OPTION CONSOMMATEURS

Demanderesse

c.

LG CHEM LTD., et al.

Défenderesses

RICEPOINT ADMINISTRATION INC.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis-en-cause

JUGEMENT

[1] Le Tribunal est saisi d'une *Demande d'approbation de distribution du reliquat* (la « **Demande** »);

[2] **CONSIDÉRANT** les allégations et les pièces R-1 à R-7 au soutien de la Demande;

[3] **CONSIDÉRANT** le consentement du Fonds d'aide aux actions collectives aux conclusions demandées;

[4] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire droit à la Demande;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **ACCUEILLE** la présente Demande d'approbation de distribution du reliquat;

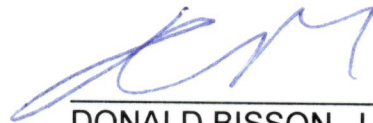
[6] **NOMME** Pro Bono Canada bénéficiaire du solde du Reliquat;

[7] **ORDONNE** à Ricepoint Administration Inc. de disposer du présent Reliquat selon les modalités suivantes :

- a) La remise au Fonds d'aide aux actions collectives de la portion du Reliquat lui étant attribuable en application du *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives*, F-3.2.0.1.1, r.2, soit d'un montant de 25 335,38 \$, et
- b) La remise du solde du Reliquat à l'organisme à but non lucratif Pro Bono Canada, à titre de contribution à sa mission, soit d'un montant de 194 972,24 \$.

[8] **DEMEURE** saisi de la présente instance jusqu'à la clôture du dossier;

[9] **LE TOUT SANS FRAIS.**



DONALD BISSON, J.C.S.

M^e Jean-Philippe Lincourt, M^e Marjorie Boyer
BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.
Avocats de la Demanderesse

Me Dana M. Peebles
MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocat des défenderesses Sony Corporation, Sony Energy Devices Corporation, Sony Electronics, Inc. et Sony of Canada Ltd.

Me Simon Jun Seida
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
Avocat des Défenderesses Samsung SDI Co. Ltd. et Samsung SDI America, Inc.

Me Nicholas Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocat des défenderesses LG Chem Ltd. et LG Chem America, Inc.

Me Vincent de l'Étoile
LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.
Avocat de Panasonic Corporation, Panasonic Corporation of North America, Panasonic Canada Inc., Sanyo Electric Co. Ltd.

M. Brett Parker
RICEPOINT ADMINISTRATION INC. (VERITA GLOBAL)
Administrateur des réclamations

M^e Jennifer Lemarquis, M^e Nathalie Guilbert
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Avocates du Mis en cause